

CHRISTOPHE DUMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**UNION REGIONALE CFTC
AUVERGNE RHONE-ALPES**

71 cours Albert Thomas

69003 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



UNION REGIONALE CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2020

Au conseil de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes

Nous rappelons que l'article 10 des statuts prévoit que : le trésorier est chargé d'établir et de présenter les comptes annuels au Bureau pour l'arrêté des comptes et de les présenter au Conseil pour l'approbation des comptes.

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil, nous vous effectuons l'audit des comptes annuels de l'organisation syndicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau en date du 21 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisation syndicale à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

9

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les « Autres informations » présentées en annexe.

L'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes a exposé, dans la note de l'annexe « événements significatifs survenus au cours de l'exercice », la survenance en 2020 de la crise sanitaire liée au COVID-19. Aussi et comme décrit dans cette note de l'annexe, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation sur les postes suivants : la valeur comptable des actifs et des passifs, la dépréciation des créances clients, la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, le chiffre d'affaires.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes, nous avons revu le caractère pertinent de ces informations.

Par ailleurs, l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes a présenté dans la note de l'annexe « engagements financiers et autres informations », les informations complémentaires spécifiquement prévues en matière d'organisations syndicales.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes, nous avons revu le caractère pertinent des informations spécifiquement prévues en matière d'organisations syndicales fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV – Vérification des documents adressés au conseil de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés au conseil de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le bureau nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil appelé à statuer sur les comptes.

V – Responsabilités du bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes et plus largement des personnes constituant le gouvernement de l'organisation syndicale relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes d'évaluer la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation syndicale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champagne au mont d'or, le 26 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
Christophe DUMAS



**UNION REGIONALE CFTC
AVERGNE RHONE-ALPES**

71 cours Albert Thomas
69003 LYON

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Etats financiers au 31/12/2020

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	341	341		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	671 141	56 226	614 915	631 358
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 847	36 147	9 700	10 263
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	717 329	92 714	624 615	641 621
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	17 171		17 171	3 818
	Autres créances	96 972		96 972	106 301
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	316 929		316 929	316 733
	DISPONIBILITES	129 280		129 280	150 730
	Charges constatées d'avance	2 546		2 546	3 405
	TOTAL (II)	562 898		562 898	580 988
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 280 227	92 714	1 187 513	1 222 609

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	507 306	507 306
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	427 478	437 338
	Résultat de l'exercice	2 917	(9 860)
	Total des fonds propres	937 701	934 784
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	937 701	934 784
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	159 185	171 435
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 608	6 623
	Dettes fiscales et sociales	89	427
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	81 930	109 340
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	249 812	287 825
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 187 513	1 222 609
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 917,04	(9 859,56)
	(1) Dont à moins d'un an	103 206	128 755
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Etats financiers au 31/12/2020

Compte de Résultat

5

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	157 938	210 723
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	164 721	154 209
	Dons		30
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	1	3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	322 659	364 965
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	289 499	337 943
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 750	5 825
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	20 530	19 704
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		2
	Total des charges d'exploitation	315 779	363 474
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	6 880	1 492
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	14	
	Intérêts et produits financiers	369	1 778
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 974	3 208
	2 - RESULTAT FINANCIER	(2 591)	(1 431)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	4 289	61
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	1 283	9 494
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 283)	(9 494)
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	89	427
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	323 042	366 743
	TOTAL DES CHARGES	320 125	376 603
	EXCEDENT ou DEFICIT	2 917	(9 860)
	PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

9

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 187 513 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **323 042 euros** et un total **charges** de **320 125 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **2 917 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'achat des locaux 71, cours Albert Thomas a été immobilisé de la manière suivante :

- Frais de notaire :	49 541€
- Commissions / vente :	21 600€
- Achat des bureaux + parkings :	<u>600 000€</u>
= Cout d'acqisiition total :	671 141€

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

69

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	511			170	341
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	511			170	341

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	671 141				671 141
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	8 472			7 165	1 307
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	45 924		14 359	15 743	44 541
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	725 537		14 359	22 908	716 988

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

TOTAL	726 048		14 359		23 078	717 329
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	511		170	341
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	511		170	341
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	39 783	16 443		56 226
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 384	262	5 882	763
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	37 749	3 825	6 191	35 384
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		83 916	20 530	12 073	92 373
TOTAL		84 427	20 530	12 243	92 714

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

9

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	14		14	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	14		14	
TOTAL GENERAL		14		14	

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			14
--	--	--	----

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

9

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	17 171	17 171	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	96 972	96 972	
	Charges constatées d'avances	2 546	2 546	
	TOTAL DES CREANCES	116 689	116 689	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	159 185	12 579	52 157	94 449
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 608	8 608		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	89	89		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	81 930	81 930		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	249 812	103 206	52 157	94 449
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 241			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	6 141	3 600	2 541	70,58
Autres créances	90 237	99 452	(9 215)	-9,27
TOTAL	96 377	103 052	(6 674)	-6,48

Produits à recevoir (détail)

au 31/12/2020

Libellé	Montant
FAE CECOF 2020-000009 FORMATION 17-18/12/2020	2 560
FAE - CABINET QUARTA - FORMATION 04/2020	3 581
PAR - QP Géographique 2020 à recevoir	892
PAR - ISF Formation liées aux effectifs solde 2020	11 325
PAR - ISF acc. structure + renfor solde 2020	6 450
PAR - ISF FORMATION + 2020	13 725
PAR - indemnités covid ISF	6 000
PAR - CARSAT Acompte 2eme semestre 2020	16 485
PAR - AGFPN 2020 AC3	25 340
PAR - ADSA 2020	10 000
PAR - DAT CA 5 ans Soc vert - 2020	20
Totalisation	96 377

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115	124	(9)	-7,15
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 335	2 566	(230)	-8,98
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	81 930	109 340	(27 410)	-25,07
TOTAL	84 381	112 030	(27 649)	-24,68

Charges à payer (détail)

au 31/12/2020

Libellé	Montant
FNP - RAPPORT AGPN 2020	780
FNP - Rapport AGFPN 2020	230
FNP - Novelis conseil 2020	691
FNP intervention janvier 2021 pour bilan 2020	634
CAP - UD 74 - AGFPN 2020	1 660
CAP - Formation LAE 08-10/12/20 LYON AIDE COVID	180
CAP - Trop versé Form LAE LYON 23-25/06	(2 425)
CAP - CARSAT 28-30/10/2020 UD15-63	2 199
CAP - FORM CARSAT 16/11/20 14/12/20 UD03	3 630
CAP - CARSAT R-A 15/10/2020	4 660
CAP - REVERSEMENT FORMATION LOREAL FAC 2020-000002	2 450
CAP - CARSAT R-A 30/09	4 660
CAP - CARSAT R-A 22/10	4 660
CAP - CARSAT R-A 22/10	4 660
CAP - CARSAT R-A 04/11	4 660
CAP - Formation + 27-29/10/2020 LYON	2 095
CAP - Formation + 28-30/10/2020 CRAN GEVRIER	2 575
CAP - Formation + LYON 22-24/09/2020	2 710
CAP - CARSAT R-A 23/09	4 660
CAP - FORMATION IDEAL MEETINGS VENTE 2020-000008	8 000
CAP - UD 01 - AGFPN 2020	1 660
CAP - CESERT 4TR2020 A. RUCKA	1 046
CAP - CESERT 4TR2020 F. GRANDJEAN	1 062
CAP - Formation RENFOR 30/10/2020 LYON	745
CAP - Formation RENFOR 07/12/20 LYON	1 435
CAP - Formation acc structure 05-07/02/20 LYON	1 525
CAP - Formation acc structure 10-11/09/ LYON	1 840
CAP - FORMATION CECOF 17-18/12/20 VTE 2020-000009	2 510
Trop versé Form+ 07-09/07/2020 LYON	(3 700)
CAP - CESERT 4TR2020 B. LAURENT	1 513
CAP - CARSAT R-A 02/12	4 660
CAP - UD 03 - AGFPN 2020	1 660
CAP - UID 15/63 - AGFPN 2020	3 320
CAP - UD 43 - AGFPN 2020	1 660
CAP - UD 69 - AGFPN 2020	1 660
CAP - UD 73 - AGFPN 2020	1 660
CAP - UD 26/07 - AGFPN 2020	3 320
CAP - UD 38 - AGFPN 2020	1 660
CAP - UD 42 - AGFPN 2020	1 660
Intérêts C.N.E. 1	115
Totalisation	84 381

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	2 546	3 405	(859)	-25,24
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	2 546	3 405	(859)	-25,24

9

Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - CHARGES PKG 1TR2021			182		
CCA - CHARGES BUREAUX 1TR2021			1 899		
CCA - SAUVEGARDES SITE INTERNET 201			200		
CCA - ASS LOCAUX 01/04/20 31/03/21			53		
CCA - ASS VEHICULES 01/04/20 31/03/21			73		
CCA - HEBERGEMENT SITE INTERNET 27/12/20			78		
CCA - ABONNEMENT MICROSOFT 1 AN			48		
CCA ABONNEMENT ZOOM 24/12/20 23/01/21			12		
Totalisation			2 546		

Annexe libre

Etat exprimé en euros

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Approche simplifiée ciblée de l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité de l'entreprise :

=> Impacts de l'événement sur les charges et les autres produits à raison des éléments qui sont directement liés à l'événement et qui n'auraient pas été encourus ou constatés si l'événement n'avait pas eu lieu :

Report d'échéances :

- L'union régionale CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES n'a bénéficié d'aucun report d'échéance.

Mesures de soutien (fonds de solidarité, aides de la métropole, indemnisation du chômage partiel) :

- L'union régionale CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Par ailleurs, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation sur les postes suivants : la valeur comptable des actifs et des passifs, la dépréciation des créances clients, la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, le chiffre d'affaires.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Le décret relatif aux seuils de certification des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 euros sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

« Sont pris en compte pour le calcul des ressources (...) le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail ».

Le présent tableau permet une lecture directe sur la situation de l'Union Régionale en regard des obligations découlant des seuils prévus.

69

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Ressources de l'année	2020
Cotisations reçues	13 798 €
- reversement de cotisations	
Subventions reçues	164 720 €
Autres produits d'exploitation perçus	144 140 €
Produits financiers perçus	369 €
Total des ressources	323 027 €

Fait générateur des ressources

Les ressources sont prises en compte à partir des encaissements au 31 décembre 2020 pour les cotisations, et selon l'engagement des actions menées au 31/12/2020 pour les autres produits et subventions d'exploitation.

Contributions publiques de financement

- sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « *fonds dédiés aux contributions publiques de financement* » : **NEANT**
- fonds inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de contributions de financement, et utilisés au cours de l'exercice : **NEANT**
- dépenses restant à engager, financées par des contributions et inscrites au cours de l'exercice en « *engagements à réaliser sur contributions de financement* » : **NEANT**
- fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices : **NEANT**
- existence de conditions résolutives liées aux contributions publiques de financement : **NEANT**.

Actions de solidarité de l' Union Régionale

Constitution des provisions dotées en cours de l'exercice, en précisant la qualité des bénéficiaires prévus par les statuts : **NEANT**

Reprise sur l'exercice en distinguant les montants utilisés et non utilisés : **NEANT**

Variation de ces provisions en distinguant les montants à l'ouverture et à la clôture ainsi que les variations de l'exercice : **NEANT**

6

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Contributions en nature

- nombre de personnes mises à disposition, fonction et durée : NEANT
- nature et identification des biens : Locaux et aménagements immobiliers

Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Les organisations syndicales qui appliquent la méthode B de l'article L. 2135-2 du code du travail doivent intégrer dans l'annexe de leurs comptes, les éléments relatifs aux personnes morales appartenant

au périmètre d'ensemble défini par ledit article, conformément aux dispositions du règlement de l'ANC

relatif aux modalités d'applications de l'article L. 2135-2 NEANT

Liste des organismes paritaires auxquels participe l'Union Régionale

- PARITARISME : FONGECIF, AGEFOS, OPCALIA, CESER

Dettes garanties par des suretés réelles : NEANT

CHRISTOPHE DUMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**UNION REGIONALE CFTC
AUVERGNE RHONE-ALPES**

71 cours Albert Thomas
69003 LYON

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

UNION REGIONALE CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre organisation syndicale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Rien n'étant prévu en la matière par vos statuts, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable.

Personne concernée : **M. François GRANDJEAN**, membre du conseil

Nature et objet : reversement de 30% des indemnités de conseiller CESER

Montant : le montant total reversé à l'intéressé au cours de l'exercice 2020 et comptabilisé en charges de l'exercice, se monte à 3.186 euros

Personne concernée : **M. Bernard LAURENT**, membre du conseil

Nature et objet : reversement de 30% des indemnités de conseiller CESER

Montant : le montant total reversé à l'intéressé au cours de l'exercice 2020 et comptabilisé en charges de l'exercice, se monte à 6.054 euros.

Personne concernée : **Mme Agathe RUCKA**, membre du conseil

Nature et objet : reversement de 30% des indemnités de conseiller CESER

Montant : le montant total reversé à l'intéressé au cours de l'exercice 2020 et comptabilisé en charges de l'exercice, se monte à 1.425 euros.

Fait à Champagne au mont d'or, le 26 mai 2021,

Le Commissaire aux Comptes
Christophe DUMAS

